

## Changement de présidence au Club en fauteuil roulant Genève (CFRGe)

Après 8 ans à la présidence du CFRGe, Olivier Dufour a remis son mandat à Corinne Bonnet Mérier, élue par l'Assemblée générale, qui reprend les rênes de notre association. Le Comité a décidé de poursuivre le travail commencé il y a 31 ans selon les bases de son engagement qui sont au nombre de trois.

La première est la Convention de l'ONU « relative aux droits des personnes handicapées » de 2006 et ratifiée par la Suisse au printemps 2014, comme l'indique les statuts de notre association faitière suisse, l'Association suisse des paraplégiques. Convention ratifiée qui la place comme droit supérieur signifiant que les législations et réglementations dans notre pays doivent être conformes à cette Convention. Elle pose un certain nombre de principes généraux :

1. Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes;
2. La non-discrimination;
3. La participation et l'intégration pleines et effectives à la société;
4. Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité;
5. L'égalité des chances;
6. L'accessibilité;
7. L'égalité entre les hommes et les femmes;
8. Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

La deuxième est la Constitution genevoise de 2012 qui inscrit dans les droits fondamentaux ceux des personnes handicapées<sup>1</sup> dans son article 16 complété par l'article 209.

La troisième est la Loi fédérale « sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées », mieux connue sous son abréviation technique « LHand » ainsi que tous ses dérivés législatifs et réglementaires fédéraux.

Les principes généraux sont précisés tout au long des trente premiers articles. L'autodétermination est renforcée par l'article 4, alinéa 3 indiquant que les organisations qui représentent les personnes vivant avec des incapacités sont les interlocutrices des Autorités pour toute question, projets, etc. concernant ces dernières. C'est le principe de « Rien pour nous sans nous ! » et qui se réfère à l'expertise des usagers et usagères, le « user experience » des anglophones couramment rappelé en « UX ».

L'accessibilité est renforcée par l'article 9 qui indique l'existence de diverses accessibilités et que toute mesure en la matière doit reposer sur l'accessibilité universelle.

Le cadre de ses engagements est celui des « 17 objectifs de développement durable (ODD) » de l'ONU constituant l'Agenda 2030, les projets d'agglomération du Grand Genève, dont la « Stratégie piétonne et d'accessibilité universelle » et le « Plan de mesures 2019-2025 pour l'accessibilité universelle » de la Ville de Genève.

---

<sup>1</sup> Ce terme est repris ici car il est le terme utilisé dans les législations et règlements en langue française bien qu'il ne traduise pas la terminologie anglophone de référence « persons with disabilities » qui se traduit par « personne ayant des incapacités ».

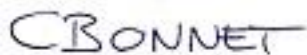
Ainsi, depuis 2013, le CFRGe a pu développer ses engagements et actions dans un contexte nouveau, en gestation depuis plusieurs années il est vrai. Aujourd'hui que ces « fondamentaux » sont bien présents, s'ouvre la période de mise à jour des législations fédérales et cantonales selon les exigences du droit supérieur. Cela d'autant plus que les délais fixés par la LHand se terminent fin 2023 d'une part et que la politique cantonale pour les personnes vivant avec des incapacités est en cours de mise à jour d'autre part.

C'est donc avec ces bases et dans ce contexte que le CFRGe, fort de la reconnaissance de son expertise d'usager et d'usagère, continuera à s'engager et travailler dans le cadre de l'agglomération Grand Genève, en collaboration avec ses partenaires associatifs genevois d'une part que sont la Fégaph et HAU, et français d'autre part comme APF France Handicap et Espace Handicap, auxquels s'ajoutent bien évidemment les deux CFR de l'agglomération, le CSFR Carouge et le CFR La Côte.

Les activités annuelles, récréatives, culturelles, de voyages ou sportives, sont réalisées par l'équipe du secrétariat et réalisées avec la collaboration de bénévoles très motivés. C'est sur ces bases et dans ce contexte que le CFRGe continuera à développer des activités pour ses quelques 370 membres.

Le 20 avril 2021

Corinne Bonnet-Mérier,  
Présidente

Handwritten signature of Corinne Bonnet-Mérier in blue ink, appearing as 'CBONNET'.

Olivier Dufour,  
Membre du Comité

Handwritten signature of Olivier Dufour in blue ink, appearing as a stylized 'OD'.